



FRÉDÉRIC TADDEÏ

Pour une nouvelle laïcité appliquée à l'IA

On nous répète à tire-larigot qu'on n'a pas idée des bouleversements que l'intelligence artificielle va causer dans les années à venir. Il suffit d'énumérer les miracles qu'elle est déjà capable d'accomplir – des textes sortis d'un chapeau, des images plus vraies que nature, des diagnostics parés du vernis de l'objectivité statistique – pour que chacun se prosterne devant le nouveau grand sorcier dont l'humanité attendait l'avènement : « Vous avez des questions ? Dieu a les réponses », nous a-t-on seriné durant des millénaires. Eh bien, c'est l'IA, maintenant, qui a les réponses. Et nous voilà sur le point de lui donner forme humaine : oh, pas celle d'un vieux barbu mutique logé dans le ciel, comme la dernière fois ; notre choix devrait se porter sur des robots doués de parole, entraînés à nous imiter, qui exauceront immédiatement nos prières. Ne reste plus qu'à comptabiliser les dégâts que tout cela va provoquer. Combien de tâches l'IA va-t-elle exécuter à notre place ? Quels emplois seront supprimés ? Qui seront les gagnants et les perdants ? Comment payera-t-on nos retraites si plus personne ne travaille (dans les pays vieillissants comme le nôtre, c'est devenu la principale préoccupation) ? Il y a une question cependant que l'on se pose rarement, la plus importante à mes yeux : que devons-nous refuser de déléguer à l'IA, même si nous en avons la possibilité – et parfois la tentation ?

Longtemps, nous avons confié au divin l'arbitrage de tout ce qui nous concernait. Persuadés de son infaillibilité, nous avons abdiqué notre propre volonté : au lieu de trancher par nous-mêmes, nous consultons les prophètes ; au lieu de réfléchir, nous nous inclinons devant leurs préceptes. Et voici que l'IA reprend le rôle, avec des promesses plus « rationnelles » mais un résultat identique : remplacer le doute par le calcul, la conscience par la corrélation, le jugement par la probabilité. Ne recommençons pas la même erreur en confondant puissance et sagesse, prédiction et vérité. On nous parle de « confiance » dans les modèles, comme hier on exigeait la foi : croyez, car il s'agit d'une intelligence surhumaine, infiniment supérieure à la vôtre ! On nous vante les mérites d'un clergé tout neuf : des prêtres ingénieurs, des liturgies de conformité, un catéchisme d'indices de performance. Et l'on remet à demain la question politique par excellence : qui décidera de notre destin ? Si l'IA devient la nouvelle Providence, caractérisée par une volonté non humaine et transcendante, accompagnant nos actions vers des horizons bienveillants de justice et de paix, nous serons aussi irresponsables que nos aïeux. Car un système qui « recommande » sans jamais assumer, un décideur qui « suit la machine » pour ne pas avoir à s'expliquer, c'est l'éternelle recette de l'ignorance et de l'injustice.

Il nous faut donc, dans les plus brefs délais, une laïcité appliquée à l'IA. Votons, comme en 1905, la séparation des machines et de l'État. Nous éclairer, oui ; nous commander, non. L'IA peut effectuer un grand nombre de tâches mieux que nous et pour moins cher dans bien des domaines, mais il en reste au moins huit sur lesquels nous devons toujours avoir le dernier mot. 1) La vie et la mort (sélection des embryons, avortement, fin de vie, greffes, priorités d'accès aux soins, clonage...) : pas de pilotage automatique possible ! L'IA peut signaler, classer, simuler des scénarios, mais la décision exige une conscience, de la compassion, la possibilité de faire des exceptions. 2) La guerre (feu nucléaire, drones combattants, robots tueurs...) : aucune délégation de la létalité, ni décision de ciblage ne doit échoir à une machine. Qu'elle vise mieux que nous n'en fait pas un sujet moral. La guerre est une chose trop grave pour la confier à des algorithmes. 3) La police et la justice (arrestations, tra-

duction devant les tribunaux, peines, libérations conditionnelles, fixation des dommages et intérêts...) : l'IA peut produire un avis motivé, elle ne doit jamais rendre une décision. On ne juge pas seulement des faits, on juge aussi une personne. 4) L'éducation (rédaction des devoirs, notes, orientation, accès aux bourses et aux établissements scolaires, diplômes...) : là encore, l'assistance de l'IA est bienvenue, mais le « bulletin » final doit être explicable par un adulte responsable devant l'élève et sa famille – et vice versa. Un certificat ne vaut que si l'on peut en discuter les raisons. 5) Droits et libertés (choix du lieu de résidence, octroi d'un visa, droit d'asile, inscription sur des listes de suspects, censure de contenus...) : le recours humain doit être réel, rapide et opposable. 6) Le travail et la subsistance (recrutement, avancement, licenciement, calcul du salaire, des primes, des aides sociales, des impôts...) : pas de « boîte noire » qui décide de la situation économique de chacun. L'arbitrage final doit être assumé, signé et contestable. 7) La sexualité et la santé (choix des partenaires, choix de se reproduire, choix thérapeutiques...) : l'IA peut proposer ; elle n'a pas à prescrire ce qui engage notre corps et nos affects sans consentement éclairé et réversible de notre part. 8) La gouvernance (pouvoir législatif, pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire, sans oublier le quatrième pouvoir, l'information...) : la souveraineté du peuple ne saurait être remplacée par la souveraineté des machines.

On n'attend pas d'un dieu qu'il tergiverse. D'une assemblée, en revanche, on exige qu'elle délibère. Et d'un être humain qu'il soit capable de dire non. L'IA sera un formidable auxiliaire de vie si nous la traitons comme un outil, pas comme un oracle. C'est à cette condition – le dernier mot aux êtres humains – que l'homme restera le seul maître de la transformation du monde. 